



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

*L'environnement
au quotidien*

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

DU 22 MARS 2024

Le Vendredi 22 MARS 2024 à 17 heures 30', dans les locaux du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, s'est réuni le Comité Syndical sous la Présidence de Monsieur Pierre RAVEL, Président en exercice, avec l'ordre du jour suivant:

- Approbation du Compte Financier Unique 2023,
- Affectation du Résultat 2023,
- Budget Primitif 2024,
- Délibérations : Fongibilité des crédits en section fonctionnement et investissement – Tarifs financement du service - Année 2024 – Subvention au Comité des Œuvres Sociales du personnel du SICTOM – Attribution d'une subvention au Syndicat C.G.T. du personnel du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE – Emprunt pour l'achat de colonnes aériennes – Fourniture et Pose Pneumatiques - Année 2024-2025 – Adhésion au groupement de commandes du VALTOM relatif à la fourniture de composteurs et matériels complémentaires – Création d'un emploi permanent ouvert à un recrutement contractuel – Création d'un emploi permanent - Tableau des effectifs - N°2/2024.
- Questions diverses.

Assistait à cette réunion Monsieur Serge BATISSE Directeur du S.I.C.T.O.M. Etait excusé l'U.F.C. QUE CHOISIR d'ISSOIRE.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), COURTEIX Christelle (LORLANGES), BOURIOL Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), PLET Stéphane (AUBAZAT), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), OLLE Alain

(CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), MARLHOUX Robert (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), CHOSSIÈRE Michel (SAINT BABEL), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LANSARD Denis (SUGERES), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) **pour les Communautés de Communes ou Agglo** :

AUZON COMMUNAUTE : BONJEAN Gérard (AZERAT) - **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : NERON Gilles (BUSSEOL), GRANGIER Régis (SALLEDES),

Le quorum étant atteint, Monsieur RAVEL Pierre, Président du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, ouvre la séance.

Le Président demande si le Procès-Verbal de la séance du 09 Février 2024 appelle des observations. Aucune observation n'est apportée.

Il désigne également une secrétaire de séance : Madame Catherine FROMAGE, Vice-Présidente du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Le Président rend compte des décisions qu'il a prises conformément à la délégation qui lui a été conférée par le Comité Syndical.

- Décision n° 2024-1 concernant la location d'un camion poids lourd grue compacteur pour la collecte des déchets en Points d'Apport Volontaire.

Une consultation a été lancée du 21 Décembre 2023 au 15 Janvier 2024 en vue de choisir un prestataire pour la location d'un camion poids lourd grue compacteur pour collecter les Points d'Apport Volontaire. Deux entreprises ont répondu sur la base du cahier des charges communiqué :

- SERVICE ASSISTANCE MAINTENANCE LOCATION (SAML),
- BOM SERVICES.

Sur la base des tarifs proposés et de la valeur technique des propositions, après analyse des offres, l'entreprise SAML a été retenue.

- Décision n° 2024-2 concernant la création de la déchèterie de PAULHAGUET.

Une consultation a été lancée du 21 Décembre 2023 au 29 Janvier 2024 en vue de choisir un prestataire pour la création de la future déchèterie de PAULHAGUET. Trois entreprises ont répondu sur la base du cahier des charges communiqué :

- CHAMBON SA,
- EIFFAGE ROUTE CENTRE EST,
- SAS CHEVALIER.

Sur la base de la valeur technique des propositions et des prix proposés, après analyse des offres, l'entreprise CHAMBON SA a été retenue.

I – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023

Le résultat de Fonctionnement de l'exercice 2023, présenté par Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, laisse apparaître un solde de -19.790,08 €. Les dépenses restent inférieures de 1.144.647,60 € aux prévisions.

Nos recettes sont supérieures aux prévisions de 906.627,86 €.

Avec un excédent de l'exercice antérieur de 2.071.065,54 €, l'excédent global de Fonctionnement à reporter sur 2024 sera de 2.051.275,46 €.

Le solde de la section Investissement est de -1.576.612,46 €. Avec un report antérieur d'un montant de 3.117.885,65 €, l'excédent total qui sera repris en Recettes d'Investissement pour 2024 est de 1.541.273,19 €.

Monsieur Pascal GIBELIN propose de passer au vote du Compte Financier Unique. Monsieur Pierre RAVEL, Président se retire au moment du vote.

Après délibération, le Compte Financier Unique 2023 est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

II. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023.

Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, propose d'affecter le Résultat de l'Exercice 2023 détaillé ci-dessus au Budget Primitif 2024.

Cette proposition est approuvée par l'ensemble des Membres présents.

III. BUDGET PRIMITIF 2024.

Le Président rappelle les chiffres des Orientations Budgétaires présentés au Comité Syndical en Février dernier.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2024

IV. DELIBERATIONS

FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT.

Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, informe l'Assemblée que l'instruction comptable et budgétaire M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder sous certaines conditions à des virements de crédits de chapitre à chapitre.

Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, le Président :

- à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

- à signer tout document s'y rapportant.

TARIFS FINANCEMENT DU SERVICE – ANNEE 2024.

Conformément à la réglementation en vigueur et aux décisions prises par le S.I.C.T.O.M., Monsieur Pascal GIBELIN Vice-Président, informe l'Assemblée concernant le financement du service. La participation demandée par le S.I.C.T.O.M. sera de 141,71 € par habitant pour 2024.

Il précise que les montants correspondant à la Redevance Spéciale demandée aux lycées et collèges établis sur les Collectivités respectives seront retranchés de la participation des Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération compétentes en matière d'élimination des déchets.

Le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le tarif de 141,71 € par habitant pour l'Année 2024.

SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DU S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Monsieur Raymond FOURET, Vice-Président, propose au Comité Syndical d'allouer une subvention de 22.900,00 € au Comité des Œuvres Sociales du personnel pour l'année 2024.

L'Assemblée donne à l'unanimité son accord pour le versement d'une subvention de 22.900,00 € en faveur du Comité des Œuvres Sociales du personnel pour l'année 2024, et autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT C.G.T. DU PERSONNEL DU S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Monsieur Alain GARNIER, Vice-Président, propose au Comité Syndical d'allouer au Syndicat C.G.T. du personnel du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE- BRIOUDE une subvention de 2.500,00 €.

A l'unanimité, l'Assemblée donne son accord à l'attribution de cette subvention de 2.500,00 € au Syndicat C.G.T. du personnel du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

EMPRUNT POUR L'ACHAT DE COLONNES AERIENNES.

Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, soumet à l'Assemblée le projet de prêts fait au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE par la BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES pour financer l'achat de colonnes aériennes.

Suite à délibération, le Comité Syndical approuve à l'unanimité, que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE contracte un emprunt auprès de la BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES sur 8 ans au taux de 3,62 % d'un montant de 1.500.000,00 € destiné à financer l'achat de colonnes aériennes. Il autorise le Président à faire toutes les démarches, à signer le contrat de prêt et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de la procédure.

FOURNITURE ET POSE PNEUMATIQUES – ANNEE 2024-2025

Madame Catherine FROMAGE, Vice-Présidente, rappelle que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE possède un parc de camions et véhicules de liaisons important qui nécessite le remplacement périodique des pneumatiques et qu'il est nécessaire de lancer une consultation annuelle pour cette fourniture.

Le Comité Syndical, à l'unanimité donne son accord et autorise le Président à faire toutes les démarches, signer le Marché et toutes les pièces nécessaires au déroulement de la procédure.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU VALTOM RELATIF A LA FOURNITURE DE COMPOSTEURS

Madame Catherine FROMAGE, Vice-Présidente, rappelle au Comité Syndical la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10 Février 2020 imposant aux collectivités de proposer une solution de tri à la source des biodéchets pour les particuliers.

Madame FROMAGE précise que le marché actuel de fourniture de composteurs et matériels complémentaires du VALTOM arrivant à son terme au 31 Décembre 2024 et afin de garantir la continuité des approvisionnements en équipements, un nouveau marché de fourniture sera préparé durant l'année 2024 pour une exécution à partir du 1^{er} Janvier 2025.

Afin de bénéficier d'économies d'échelle et d'optimiser les coûts d'approvisionnement, le VALTOM propose aux collectivités adhérentes qui le souhaitent de se regrouper au sein d'un groupement de commandes, dont les modalités sont précisées au travers d'une convention de groupement. Les fournitures concernées par ce groupement de commandes sont les composteurs collectifs et les matériels complémentaires.

Ce marché s'étendra sur une durée de 12 mois et sera renouvelable au maximum trois fois un an.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'adhésion du S.I.C.T.O.M. au groupement de commandes du VALTOM relatif à la fourniture de composteurs et matériels complémentaires et autorise le Président à signer les documents y afférent.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT OUVERT A UN RECRUTEMENT CONTRACTUEL.

Monsieur Raymond FOURET, Vice-Président, rappelle qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il propose la création d'un emploi d'agent de maintenance pour répondre aux besoins de la Collectivité. L'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique autorise, si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues.

La durée de l'engagement est fixée à 3 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

Le Comité syndical autorise à l'unanimité :

- la création, à compter du 01 Juillet 2024, d'un poste d'agent de maintenance au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE,
- la modification en conséquence du tableau des effectifs,
- l'inscription des crédits prévus à cet effet au Budget,
- le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – TABLEAU DES EFFECTIFS – N°2/2024

Monsieur Raymond FOURET, Vice-Président, rappelle au Comité Syndical qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services et propose d'actualiser le tableau des effectifs conformément au projet de délibération.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le tableau des effectifs présenté et autorise le Président à signer tout acte découlant de la présente délibération.

V. QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR LES ASSURANCES

Le Président présente au Comité Syndical la proposition d'un assureur (via le courtier JASSUR) pour l'assurance de nos bâtiments. L'assureur propose d'assurer nos bâtiments pour 102.840 € / an (franchise de 50.000 €) avec des conditions de télésurveillance, détection intrusion, incendie, astreintes, rondier.... Ces conditions réunies coûteraient plus de 1.314.000 € annuellement soit 9,5 % d'augmentation de T.E.O.M.

Les élus sont sidérés et jugent qu'il s'agit d'une escroquerie. Le Président précise que les Préfets et Sous-Préfets ont été saisis par écrit.

Monsieur BAYARD propose que chaque commune fasse une motion. Le Président s'interroge sur l'intérêt, alors même que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE n'est pas le seul face à une telle situation et que l'Etat s'est emparé du sujet sans pour autant être en mesure, pour l'instant, de proposer de solution.

Il précise également qu'il n'est pas possible de provisionner et que de toute façon, une provision se traduirait par une augmentation de la T.E.O.M.

Monsieur PIROUX précise que sa Commune est assurée chez GROUPAMA. Le Président explique qu'il a sollicité cet assureur et qu'il a refusé de faire une proposition.

Le Comité Syndical autorise donc à l'unanimité le Président à rejeter la proposition du courtier JASSUR et à chercher bien évidemment d'autres solutions.

COLLECTE DES FERMENTESCIBLES

Le S.I.C.T.O.M. propose de conduire une étude en interne pour la gestion des fermentescibles des professionnels qui n'auraient pas la possibilité de composter, afin de leur apporter des solutions.

Il est nécessaire avant toute chose d'effectuer un travail d'analyse pour estimer le gisement, les seuils de collecte, etc.

CONTROLE D'ACCES EN DECHETERIE

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE va mettre en place le contrôle d'accès sur l'ensemble de ses déchèteries. La première qui sera équipée est celle de PAULHAGUET. Le principe d'accès sera basé sur la lecture de la plaque d'immatriculation du véhicule.

Les usagers des Communes adhérentes devront remplir un formulaire avec des pièces justificatives pour nous assurer du lieu de résidence de chacun. Ce fichier sera croisé avec le fichier des cartes grises pour s'assurer des informations concernant le véhicule, l'objectif étant d'avoir un maximum de traçabilité sur la provenance des déchets.

PRIME DE POUVOIR D'ACHAT

Le Président précise, suite à la question de Monsieur FANJUL, que la prime pouvoir d'achat a été versée en Décembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Arrêté le 28 JUIN 2024,

Le Président,
Monsieur Pierre RAVEL



La secrétaire de séance,
Madame Catherine FROMAGE

